

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/2022**

Date de la convocation : 30/06/22  
Conseillers en exercice : 122  
Conseillers présents : 69  
Conseillers représentés : 11  
Total votants : 80

Le sept juillet deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** Présents : 001 POTRON Pierre ( jusqu'à 21:39:54 ), 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJL Léopold, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie, 039 LAMBLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle, 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno, 055 VERNEL Martine , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 067 ROUSSY Elise, 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald, 084 FLEURY Vincent, 087 SALEZ René, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie

**Ont donné procuration :** 019 DEGUY Bernard (à 022 DESTENAY Roland), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUJILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie) , 043 SEMBENI Peggy (à 045 QUEVAL Guillaume) , 081 ROBIN Dominique (à 087 SALEZ René) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 092 MOUTON Francis), 108 COURVOISIER Frédéric (à 040 MATHIAS Frédéric), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann) ,

**Personnel communautaire présent :** M. COURTOIS Fabien, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, et Mme GOLEBIEWSKI Karine, Secrétaire de direction, Gautier BOURGAIN, Technicien informatique

**Invité :** M. Brice MAIRE, Directeur artistique de l'association BRONCA.



M. le Président souhaite la bienvenue à M. MAIRE Brice, Directeur artistique de l'association BRONCA et indique que la commission « Sport / Culture » a attribué une subvention à l'association pour le programme d'activités proposé sur le territoire pour l'année 2022. Lorsque l'ordre du jour le permet, les associations sont invitées afin qu'elles puissent présenter leurs actions sur le territoire.

M. le Président donne la parole à M. MAIRE Brice.

M. MAIRE Brice remercie M. le Président et les membres du conseil communautaire de leur accueil et présente les excuses de M. EQUÉY David, coordinateur de l'association qui n'a pu assister à la réunion pour raison médicale.

M. MAIRE Brice indique que l'association BRONCA est une association reconnue d'intérêt général à but non lucratif qui a été fondée en 2011 par quatre artistes venus d'univers différents. Ses objectifs sont l'accompagnement, la promotion, la conception et la réalisation d'événements culturels. Les projets produits mêlent médiation culturelle, pratiques artistiques et arts de rue. L'association produit des expositions et des spectacles et organise des festivals. Le Pôle Création Europe installé au cœur du quartier Europe à Reims regroupe, dans 4 locaux, 8 espaces et l'ensemble des équipements nécessaires à la création, la production, la diffusion et la médiation de projets art visuel et spectacle vivant.

À la faveur d'une convention avec le Foyer Rémois, et dans le cadre du contrat de ville, soutenue par le CGET, la DRAC Grand Est, le Grand Reims et le département de la Marne, l'association BRONCA développe de nombreux projets sur le quartier. Puis, des projets culturels ont été développés dans les Ardennes et plus particulièrement sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. De plus, l'association bénéficie d'un partenariat avec l'Education Nationale et intervient au niveau du collège de Vouziers. La volonté de l'association est de privilégier les acteurs et les espaces de proximité pour ainsi rencontrer le public, surtout le jeune public et les rendre acteurs.

La création des œuvres par le collectif Bronca s'inscrit dans une convention triennale avec le département. Le projet artistique a bénéficié de subventions de la DRAC pour 25 000€, du département pour 10 000€ et de l'Argonne Ardennaise à hauteur de 7 000€. Une demande de subvention sera déposée l'année prochaine auprès de la Région. Le budget se décomposera de la façon suivante : un tiers d'argent public, un tiers de mécénat partenariat et un tiers de marchandising.

Le projet « Source » a été sélectionné comme projet national pour les territoires. Il s'agit d'un futur lieu d'accueil pour les artistes, auteurs, écrivains, d'expérimentations et de partage artistique et culturel basés sur les principes de la permaculture. La ferme sera située à Louvergny près du lac de Bairon et ouvrira fin 2023.

La permaculture est une méthode de conception permettant de créer des environnements répondant aux besoins des êtres humains tout en respectant la nature. La conception permaculturelle est basée sur l'observation et la reproduction des écosystèmes naturels. Ce lieu regroupera un camp de base d'itinérance artistique, un lieu de création artistique, un chantier école, un lieu de diffusion artistique, un lieu de production ( plantes médicinales, fruits, légumes, plantes tinctoriales, œuvres, liens,..) et un cheval de trait Ardennais permettra d'effectuer de l'équithérapie, du travail, des promenades gourmandes, des visites théâtralisées.

Les quatre actions développées sur l'ensemble du territoire ont pour but de développer la cohésion du territoire par le biais d'animations qui sont prévues encore jusqu'à la fin du mois d'août.

- Street art

Une fresque a été réalisée sur le poste de secours de Bairon avec l'artiste Takir. Il a obtenu le prix du public des Sacres de la Street pour la réalisation de son œuvre. Il a été élu par le public d'Instagram. Il a repeint tout le bâtiment. Son œuvre sera visible toute l'année. En même temps, l'association Bronca a organisé une sensibilisation au Street Art à l'école primaire du Chesne et de Briouilles-sur-Bar.

L'artiste Cynthia DORMEYER réside sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Un élu communautaire demande si le street art peut trouver sa place à la campagne.

M. MAIRE Brice indique que les bâtiments agricoles représentent un support adapté pour accueillir le street art. L'association a utilisé cette technique pour décorer des silos en Alsace.

- La Marche des Gobbi

Il s'agit d'une balade théâtralisée avec Cerise, guide touristique haute en couleurs. Jeudi 5 août à 17 heures, vendredi 20 août à 16 heures et samedi 21 août à 16 heures. Un travail a été mené avec des habitants et des artistes locaux, des usagers dans le but de sensibiliser au Land Art. Tous les mercredis, les participants ont récupéré du métal et du bois à la déchetterie du Chesne pour en faire des sculptures placées sur la digue de Bairon. L'association a également monté des ateliers. Tout cela se poursuit jusqu'au 21 août avec un parcours en accès libre pour découvrir les œuvres des Gobbi.

- Festival Chéri

Le festival Chéri à l'abbaye de Chatel Chéhéry regroupe 17 artistes. L'idée est de faire une flânerie artistique, la thématique est le « Pacte d'Amour », comme au temps des Cisterciens, le samedi 14 août de 11 heures à 2 heures (sur réservation). Cela démarre donc par des concerts, des spectacles, des expositions et des surprises. À 10 h 30, concert de Boulton-aux-Bois et Cordès et Taxi kebab, pour finir à 22 heures par un grandiose son et lumière avec Charles Neubach et Mimos.

- Au Lac de Bairon

Pour finir l'été, il sera proposé à l'est de la plage de Bairon, le 19 août à 19 heures avec Lucie Joy, un concert pop, folk et musiques du monde.

M. le Président indique qu'en additionnant les compétences, de beaux projets voient le jour. Le retour à Louvergny et le fait d'intégrer l'ensemble des associations culturelles du territoire démontrent que l'art et la culture s'exportent partout.

De nombreuses associations travaillent ensemble pour donner une identité à notre territoire.

Une réunion à Brécly a associé les maires et responsables d'associations qui ont pris part au projet, « Les ombres », suite au premier spectacle. Cette réunion a permis de créer un lien et montre la volonté de chacun de travailler ensemble. Un retour en automne sera fait avec cette idée de créer tous les ans des événements de cette nature. Toutes les communes et associations qui le souhaitent peuvent se joindre à ces manifestations.

M. MAIRE Brice demande à l'assemblée d'encourager les différentes associations ou producteurs à prendre part aux spectacles. L'événement est idéal pour mettre en place des marchés de producteurs locaux, des expositions par exemple et ainsi toucher un public nombreux.



M. LORFEUVRE Gérald est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



## 1) ADMINISTRATION GENERALE

### a) ***Autorisation d'adhésion au dispositif Panneau Pocket pour la communauté de communes et ses communes***

Lors du dernier conseil communautaire, l'application Panneau Pocket a été présentée.

Il est proposé que la communauté de communes adhère au dispositif Panneau Pocket pour elle-même et pour chacune de ses 95 communes. Panneau Pocket est une application numérique d'information et d'alertes.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

La communication est ciblée : les publications intercommunales sont publiées dans les espaces Panneau Pocket des communes concernées par l'information.

Les communes membres de la Communauté de Communes peuvent choisir dans leurs paramètres la rediffusion automatique ou manuelle des publications de l'Intercommunalité afin de maîtriser ce qui est publié sur leur espace communal.

Cette formule revient à 3 924 € TTC / an pour l'Intercommunalité et ses 95 communes.

M. le Président rappelle que ce point a été évoqué synthétiquement lors du dernier conseil communautaire.

M. le Président donne la parole à M. MANCEAUX Christophe, Vice-Président en charge de la communication afin de présenter le point.

M. MANCEAUX Christophe rappelle que l'objectif est d'améliorer la transmission de l'information. Au niveau de l'Argonne Ardennaise, il y a un premier axe qui portera sur les informations relatives aux services et équipements communautaires (centre aquatique, gestion des déchets..) et le deuxième axe concernera l'appui aux communes pour communiquer auprès de leur population via cet outil. L'avantage est qu'il est déjà utilisé par plusieurs communes comme Bairon et ses environs, Boulton aux Bois... une dizaine de communes au total sur l'Argonne Ardennaise.

Cet engagement porte sur une année. Il est possible d'y mettre fin si l'application ne rencontre pas le succès escompté.

M. le Président ajoute qu'il utilise Panneau Pocket pour la commune de Bairon et ses environs ; son utilisation est simple. Il est possible d'envoyer un message depuis un téléphone portable, la manipulation prend 30 secondes et de cette manière la population est informée rapidement. Il suffit de télécharger l'application sur le téléphone.

Il est précisé que l'intercommunalité ne prendra pas la main sur la communication de la commune. Chaque commune reste totalement maître de sa communication.

M. MANCEAUX Christophe précise que la commission communication a émis un avis favorable pour la mise en œuvre de cet outil.

Pour répondre à une question, M. MANCEAUX Christophe précise que l'outil sera disponible « immédiatement » si le vote est positif, ce qui signifie que le déploiement technique débutera aussitôt après la décision.

M. MATHIAS Frédéric reconnaît que l'utilisation est simple et souhaite savoir si une formation de mise en main est prévue. Cela sera fonction du nombre de communes adhérentes, précise M. MANCEAUX Christophe : si les communes adhèrent en masse, cela peut se justifier, si le panel est moindre, la prise en main peut s'envisager différemment.

La commune de Boulton aux Bois est déjà adhérente : quid du règlement de la cotisation demande M. MATHIAS Frédéric. La facture sera proratisée et l'intercommunalité prendra à sa charge le montant de la facture à compter de l'engagement de la commune, répond M. le Président.

M. NANJI Désiré demande si la personne en charge d'alimenter Panneau Pocket peut être tenue pour responsable en cas de non transmission d'une information. Un usager peut-il venir se plaindre en cas d'erreur ?

M. MANCEAUX Christophe indique que l'outil n'a pas de valeur légale, son rôle est informatif. La responsabilité de la personne n'est pas engagée. En cas de sujet sensible, il serait plus prudent d'utiliser

d'autres canaux de diffusion afin d'être certain que tous les habitants de la commune soient destinataires de l'information.

Mme SEMBENI Anne relève que l'outil Maelys qui fonctionne avec le logiciel X-Demat propose des fonctionnalités similaires à Panneau Pocket et demande si l'un est meilleur que l'autre.

M. MANCEAUX Christophe précise que toutes les communes n'utilisent pas le même logiciel de gestion et donc ne possèdent pas Maelys . Maelys est un outil très performant, mais il y a seulement vingt-cinq communes sur l'ensemble du territoire qui utilisent X-Demat. Le but est d'uniformiser la gestion de l'information pour le plus grand nombre.

Un élu communautaire souhaite connaître le coût d'un tel dispositif pour une commune.

M. MATHIAS Frédéric indique que le coût est de 180€ par an pour les communes adhérentes à l'association des maires de France.

M. MANCEAUX Christophe précise que l'outil est gratuit pour les communes de moins de 100 habitants.

M. OUDIN Hubert souhaite connaître la plus-value apportée par Panneau Pocket lorsque que la commune utilise une liste de diffusion.

Il est possible de s'abonner et ainsi de disposer des informations d'autres communes et de l'Argonne Ardennaise. La transmission des informations à la population est simplifiée répond M. MANCEAUX Christophe.

La population doit-elle installer l'application, demande M. OUDIN Hubert.

M. MANCEAUX Christophe répond par l'affirmative et précise qu'il faut voir ce dispositif comme un moyen de communication complémentaire. L'objectif est de permettre une diffusion rapide des informations tout en touchant un maximum d'habitants de notre territoire. D'un point de vue stratégique, autant utiliser cet outil qui est déjà utilisé par certaines communes et qui touchent 1/3 de la population de l'Argonne Ardennaise. Dans un an, si cela n'a pas rencontré le succès escompté, il sera possible de mettre fin au contrat.

M. LORFEUVRE Gérald souhaite savoir si des documents en format PDF peuvent être insérés sur Panneau Pocket.

M. MANCEAUX Christophe répond par la positive et prend l'exemple des affiches présentées par l'association Bronca qui peuvent être ajoutées et ainsi illustrer l'information.

Mme LAMPSON Nadège précise que l'on peut s'abonner à une commune autre que sa commune de résidence Cela est confirmé. M. MATHIAS Frédéric ajoute que pour les ardennais qui ont quitté le territoire, cela leur permet de rester en contact avec leur commune d'origine.

Un élu communautaire demande qui peut être désigné référent communal. En général, sans que cela ne soit une obligation, il s'agit du maire car il maîtrise l'information qu'il souhaite envoyer à ses administrés répond M. MANCEAUX Christophe.

M. VALET Bruno demande qui contrôle ce qui est publié. Le maire pour la commune et le Président pour l'Argonne Ardennaise répond M. MANCEAUX Christophe.

M. le Président précise que le maire détient les codes administrateurs. Il peut également les confier à d'autres conseillers municipaux, ou bien encore le ou la secrétaire de mairie.

M. MANCEAUX complète le point en précisant qu'il est plus pratique d'être à deux personnes pour alimenter l'application. En complément, il indique que le but est aussi d'attirer les jeunes, il faut réussir à trouver l'outil qui se situe dans l'air du temps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par :**

67 voix POUR, 3 voix CONTRE (055 VERNEL Martine, 069 OUDIN Hubert, 096 LESOILLE Patrick) et 10 ABSTENTIONS (006 NANJI Léopold , 017 BESTEL Bernard , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne (Sylvie 037 LEFORT) , 049 ANDREY Danièle, 067 ROUSSY Elise, 073 BOXEBELD Pascal , 092 MOUTON Francis , 099 LE GALL Jean François (Francis 092 MOUTON), 107 COLSON Pascal)

- DE SOUSCRIRE à l'application Panneau Pocket pour son compte et celui des 95 communes qui la composent, pour un contrat d'un an renouvelable.

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

b) **Approbation de la convention partenariale Etat/MSA/Communauté de Communes pour France Services**

En avril 2020, la labellisation France Services a été obtenue dans le cadre d'un partenariat Etat / Argonne Ardennaise pour le service fixe. Depuis cette date, France Services est basé dans les locaux de la Sous-préfecture à Vouziers.

La labellisation est conditionnée à de multiples critères, et notamment celui d'avoir deux Equivalents temps plein (ETP).

Pour le service à la demande, la MSA a souhaité devenir partenaire en mettant 1 ETP à disposition. C'est pourquoi un dossier de labellisation a été déposé en fin d'année 2021 et la labellisation obtenue en janvier 2022.

Par conséquent depuis cette date, le service à la demande s'est développé pour devenir un service à temps complet avec également la mise en place de permanences dans les anciens chefs-lieux de canton. Un agent communautaire et un agent MSA y sont affectés.

L'aide financière de l'Etat à hauteur de 30 000 euros est répartie à part égale entre la Communauté de communes et la MSA.

M. NANJI Désiré indique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre l'Etat, la MSA et l'Argonne Ardennaise. France Services se compose d'une part d'un service fixe en sous-préfecture et d'autre part d'un service itinérant et à la demande, avec des permanences au niveau des anciens chefs-lieux de cantons. Le dispositif rencontre un vif succès.

La convention s'applique jusqu'en 2026. Puis, il s'agira d'une reconduction tacite pour 6 ans.

La structure itinérante compte 2 agents, l'un de l'intercommunalité et l'autre de la MSA. Une mutualisation s'opère entre France Services fixe et itinérante.

La gouvernance est unique pour les 2 structures et M. le Président coordonne le projet.

L'aide de l'Etat est de 45 000€ pour les deux structures et se décompose de la manière suivante : 30 000 € pour la partie fixe et 15 000 € pour la partie itinérance.

La signature du contrat est prévue le 12 juillet en présence de M. le Préfet et des différents partenaires de la convention.

M. le Président précise que l'itinérance existait déjà au travers de la MSAP. Aujourd'hui, le service ne peut pas continuer à exister sous cette forme, soit il s'arrête, soit il se transforme en France Services, d'où la démarche de labellisation. La nouveauté se caractérise par l'arrivée de la MSA qui fournit un ETP afin de faire vivre cette mission d'itinérance. Dans chaque commune, il est possible de demander à l'agent de venir rencontrer un habitant qui ne peut se déplacer, en plus du système de permanence qui se tient dans les 5 chefs-lieux de cantons du territoire, une matinée par semaine.

Ce service répond aux besoins de la population, précise M. le Président. C'est un service qui mérite d'être connu et fonctionne très bien dans les Ardennes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention partenariale Etat/MSA/Communauté de communes pour France Services itinérante telle que présentée**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.**

## **2) ENVIRONNEMENT**

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers 2021**

La compétence « Déchets ménagers » exercée par l'Argonne Ardennaise depuis 2009 nécessite l'élaboration d'un rapport sur la qualité et le prix de ce service.

Le rapport annuel est un document obligatoire en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « loi BARNIER ») et son décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Cette obligation concerne les différents modes de gestion du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel doit indiquer les éléments techniques et financiers. Ces indicateurs permettent aux élus et aux administrés de mieux comprendre l'organisation et les enjeux de ce service.

Quelques indicateurs clés du territoire :

- La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte, 9 000 bacs sont en fonction. La collecte est en régie.
- La collecte sélective se fait en points d'apport volontaire, 160 conteneurs ont été mis en place.
- La collecte pour le tri est en prestation.
- Le centre de tri se situe à Charleville Mézières.
- Le centre d'enfouissement se trouve à Sommathue
- Il y a 6 déchèteries sur le territoire avec 52 850 passages / an

		<b>Multi matériaux</b>	<b>Verre</b>	<b>Déchèterie</b>
<b>Tonnage annuel</b>	2 667	1 453	775	4 503
<b>Ratio kg / habitant / an</b>	154	63	44.7	484
<b>Ratio kg / habitant / an département</b>	224	52	38	
<b>Ratio kg / habitant / an région Grand Est</b>	218	56	35	
<b>Ratio kg / habitant / an national</b>	254	48	30	

M. le Président donne la parole à Mme CHARDIN Justine, nouvelle responsable du service environnement, qui a pris ses fonctions récemment.

Mme CHARDIN Justine indique que les habitants au vu du tonnage des ordures ménagères par habitant et par an, produisent en moyenne moins de déchets par rapport au département, à la région et au niveau national.

M. MATHIAS Frédéric précise que la population ne produit pas forcément moins de déchets qu'ailleurs mais qu'elle en met potentiellement moins dans les poubelles.

Un élu demande si ce qui est déposé à la déchetterie est considéré comme encombrants.

Mme CHARDIN Justine précise qu'il y a une distinction entre le déchet encombrant de la déchetterie et le déchet ménager même s'ils vont tous les deux au centre d'enfouissement.

M. le Président indique que les déchets collectés en déchetterie sont en progression. Les habitants du territoire trient de plus en plus, ce qui explique cette augmentation, répond Mme CHARDIN Justine.

M. MACHINET Jean-Baptiste est surpris du tonnage de la déchetterie qui représente un volume très important et souhaite savoir si les déchets sont déposés par les professionnels ou les particuliers ?

Mme CHARDIN Justine précise qu'il s'agit d'un ensemble car cela regroupe les déchets des professionnels et des particuliers.

Mme MAROTEAUX Nathalie relève que des personnes déposent des sacs noirs en déchetterie, sans que les agents de la déchetterie puissent savoir si le tri a été fait correctement.

Les agents font leur maximum et il est parfois compliqué de vérifier le contenu des sacs quand il y a beaucoup d'usagers à la déchetterie répond Mme CHARDIN Justine. La consigne est donnée aux agents sur site.

Mme MAROTEAUX Nathalie remarque qu'un seul agent en déchetterie ne permet pas une bonne surveillance du comportement des usagers. Des barrières ont été installées afin de réguler le flux des usagers et ainsi faciliter la vérification effectuée par le gardien indique Mme CHARDIN Justine.

Mme MAROTEAUX Nathalie réitère son propos en indiquant qu'un seul agent en déchetterie ne suffit pas.

M. le Président indique que lors des réunions du groupe de travail, les déchetteries ont été identifiées comme des enjeux forts pour aujourd'hui et encore plus pour le futur car le volume est important ce qui entraîne une augmentation des coûts. C'est un sujet qui devient complexe car il faut réfléchir sur l'évolution du fonctionnement de la déchetterie. La mise en place de badge serait un moyen pour avoir une vue sur la fréquentation de la déchetterie par les professionnels mais cela représente un coût. Si le système de badge n'est pas mis en place, il y a un risque important de voir le volume des déchets augmenter sans avoir une réelle certitude de leur provenance. L'enjeu se situe sur le coût de la valorisation des déchets.

Mme LAMPSON Nadège souhaite avoir des informations sur le dossier de la ressourcerie.

Mme CHARDIN Justine précise que la collectivité est toujours en contact avec l'association Bell' Occas. Cependant, avant de pouvoir avancer sur ce dossier, l'association souhaite finaliser d'autres projets en cours.

M. le Président précise qu'une étude de faisabilité a été faite et il en ressort que le gisement est cohérent pour mettre en place une ressourcerie. Actuellement, Bell'Occas n'est pas en mesure de mettre en route ce projet. Celui-ci n'est pas abandonné mais pourrait être opérationnel fin 2023 début 2024.

Lors de la présentation, l'association paraissait très intéressée répond Mme LAMPSON Nadège.

M. le Président confirme ces propos et précise qu'ils sont très sollicités notamment par Ardenne Métropole qui leur demande d'intervenir très fréquemment.

Ce projet est doublement vertueux car d'une part, il permet de donner une seconde vie aux objets au lieu de les déposer en déchetterie et d'autre part, cela permet de former les personnes dans le cadre d'un chantier d'insertion. L'association n'est pas implantée sur notre territoire donc cela prend du temps pour la mise en place.

M. COLSON Pascal souhaite savoir si une réflexion a été engagée en ce qui concerne la récupération des déchets des professionnels par leurs fournisseurs ; en prenant exemple du système mis en place dans le milieu agricole. Il n'y a pas eu de réflexion menée dans ce sens répond Mme CHARDIN Justine. M. le Président précise que les filières existent pour les professionnels mais qu'elles sont payantes. Ils peuvent faire venir un conteneur.

L'artisan qui intervient chez un particulier préfère venir en déchetterie car cela n'entraîne pas de frais supplémentaires.

Un élu communautaire ajoute que dans le milieu agricole, il y a une taxe de recyclage. Cette taxe n'a pas cours sur les matériaux de construction. Les artisans payent déjà une taxe sur tout ce qui concerne les emballages, répond M. le Président.

Les écotaxes sont appliquées sur tous les produits que l'on achète précise M. MATHIAS Frédéric.

M. MATHIAS Frédéric relève que les déchets verts posent un véritable problème. Les personnes respectent la loi en les déposant à la déchetterie. Une réflexion doit être menée afin de proposer une autre solution pour leur gestion.

M. le Président indique qu'il faut développer le compostage et inciter les habitants à acquérir un composteur.

M. DEGLAIRE Thierry indique que si les artisans sont trop taxés, il y a un risque de voir apparaître de nombreuses décharges sauvages sur notre territoire.

M. le Président indique qu'une réflexion sur l'accueil des professionnels sera nécessaire. Un travail est à faire avec les différentes filières, répond M. COLSON Pascal.

Un élu communautaire indique qu'un questionnaire relevant les usages des entreprises pourrait être mis en place et pouvoir affiner notre analyse.

M. le Président précise que le personnel qui gère les déchetteries sont les plus à même de connaître les usages des professionnels. Ils connaissent globalement les usagers des déchetteries et les entreprises. L'intérêt du système badge permet un suivi précis mais cela représente un coût.

M. SIGNORET Francis rappelle que l'Argonne Ardennaise est compétente pour la gestion des déchets ménagers et non pour la gestion des déchets produits par les professionnels. Le sujet ne devrait pas être traité par la Communauté de communes. Les professionnels sont tenus de s'organiser comme les collectivités ont dû le faire pour les déchets ménagers. Il est regrettable que certains professionnels se servent des déchetteries pour entreposer leurs déchets. Les professionnels ont la possibilité moyennant finance de se rapprocher des déchetteries pour se débarrasser de leurs déchets.

Au niveau départemental, on constate une évolution exponentielle des encombrants. Aujourd'hui cela représente 27 000 tonnes/an, dont une partie notable qui pourrait être valorisée. Arcavi, Valodéa et le département réfléchissent à l'outil à mettre en place afin de trier les encombrants et les valoriser en partie et ainsi créer du combustible solide de recyclage (CSR). Une réflexion sur la départementalisation des déchetteries est en cours afin de pouvoir maîtriser l'ensemble des flux et les traiter globalement. Par la suite, il faudra réfléchir au mode de fonctionnement avec l'ensemble des territoires pour pouvoir valoriser beaucoup plus les déchets. Onze nouvelles filières vont arriver contenant les articles de sport, les jouets par exemple. Il va falloir faire de la place au niveau des déchetteries pour mettre les conteneurs et ensuite pour traiter et valoriser ces déchets. Aujourd'hui, c'est une vraie réflexion sur

l'ensemble des territoires pour pouvoir traiter l'ensemble des déchets au mieux et limiter ainsi l'augmentation des factures.

M. SIGNORET Francis précise qu'il y a 2 centres d'enfouissement dans les Ardennes : à Eteignières, site géré par Arcavi, et Sommauthe, site exploité par Sita Dectra.

Le centre de Sommauthe dispose encore d'un agrément d'enfouissement pour quelques années. Il n'est pas certain que celui-ci soit renouvelé dans les prochaines années car la place pour permettre l'enfouissement risque de manquer. Une réflexion va devoir être engagée afin de déterminer le prochain lieu d'enfouissement.

M. MATHIAS Frédéric remarque qu'il est difficile de se rendre compte de l'évolution du coût de traitement car il manque la colonne pour l'année 2021. Une augmentation des tarifs a été nécessaire alors que le prix unitaire a peu varié, la TGAP est au même niveau qu'en 2014, 2015, 2016, le nombre d'habitants a diminué et le ratio par habitant et par an a diminué également. Comment peut-on expliquer la nécessité d'augmenter les tarifs de la redevance incitative ?

Mme CHARDIN Justine précise que l'augmentation est en lien avec la TGAP. Le tableau ne permet pas de constater l'évolution de la TGAP répond M. MATHIAS Frédéric.

M. SIGNORET Francis précise que la TGAP a subi une augmentation constante en passant de 20 € la tonne puis 30 € et ensuite à 40 € la tonne. La tonne en 2025 arrivera à 65€ .

M. MATHIAS Frédéric regrette que le tableau transmis ne rende pas compte de cela.

M. LORFEUVRE Gérald indique que de nombreux habitants mettent les déchets recyclables dans des sacs noirs puis les déposent dans les conteneurs. Les déchets contenus dans les sacs noirs sont-ils valorisés ? Les sacs noirs subissent un refus de tri et vont à l'enfouissement répond Mme CHARDIN Justine.

M. MATHIAS Frédéric indique que les consignes de tri sont inscrites sur un panneau à côté du conteneur. De plus, les consignes sont indiquées dans le magazine de la Communauté de communes précise Mme CHARDIN Justine.

M. POTRON Pierre note qu'avec un ramassage en porte à porte avec des sacs transparents, le problème serait résolu. La collecte des déchets recyclables en porte à porte est le système dont la performance est la plus mauvaise, répond M. le Président.

M. SIGNORET Francis précise qu'un changement de système est toujours possible ; mais modifier un système qui donne de bons résultats ne semble pas pertinent. Au niveau de l'apport volontaire, sur l'ensemble des territoires des intercommunalités des Ardennes, l'Argonne Ardennaise se place en seconde position derrière Ardennes Thiérache. Tous les autres territoires dépassent largement la moyenne départementale. Les sacs transparents ne sont pas un gage d'un tri efficace. Mais, il confirme que lorsqu'un sac non transparent est déposé dans un conteneur, il n'est pas ouvert sur la chaîne de tri et va au centre d'enfouissement.

M. RAGUET Philippe souhaite savoir si un agriculteur ne pourrait pas être désigné dans chaque commune afin de stocker les déchets de tonte. M. le Président précise que cet arrangement doit être mis en place par les communes. La commune de Bairon et ses Environs l'applique, mais il faut être vigilant car on peut retrouver du plastique avec les déchets de tonte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers tel que présenté par 75 voix POUR, 3**

voix CONTRE (017 BESTEL Bernard , 040 MATHIAS Frédéric , 108 COURVOISIER Frédéric (Frédéric 040 MATHIAS)) et 2 ABSTENTIONS (001 POTRON Pierre , 105 CARPENTIER Dominique)

### 3) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### a) **NATURA 2000 : MAEC - Modification du plan de financement prévisionnel**

Lors du Conseil Communautaire du 2 juin dernier, une délibération a été prise en faveur du dépôt d'un dossier de candidature pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la nouvelle programmation PAC 2023-2027, avec un budget associé.

Depuis cette date, de nouvelles informations en provenance de la DRAAF ont nécessité de revoir le dossier et de corriger le budget prévisionnel qui en découle (rappel dépôt AAP1 au 30/06). Il est à noter que les moyens d'accompagnement des formations des bénéficiaires des MAEC seront traités dans un second temps, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement (pas avant début 2023), la priorité étant donnée dans cette première étape à l'élaboration des PAEC, à l'animation et aux diagnostics. Par conséquent, la ligne budgétaire « Formation des bénéficiaires » est portée à zéro.

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel est réactualisé de la façon suivante :

<b>Plan de financement prévisionnel réactualisé (AAP 1)</b>				
---	--	--	--	--

Poste de dépenses		Montant	Objectif	Coût
DIAGNOSTIC	Diagnostic d'exploitation	675 € / unité	30 exploitants	20 250 €
	ReNArd	250 € / jour	8 jours	2 000 €
COORDINATION	Chambre Agriculture 08	500 € / réunion	2 réunions	1 000 €
	<b>COÛT TOTAL</b>			<b>23 250 €</b>

<b>Montant total prévisionnel des dépenses éligibles</b>	<b>23 250 €</b>
Subvention sollicitée auprès de la DRAAF	23 250 €
Autofinancement	0 €

Mme ANDREY Danielle rappelle que la collectivité intervient en tant qu'opératrice sur les zones Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 58 voix POUR, 6 voix Contre (013 LALONDE Loïc, 033 VAIRY Lionel, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne (Sylvie 037 LEFORT) , 092 MOUTON Francis , 099 LE GALL Jean François (Francis 092 MOUTON)) et 16 ABSTENTIONS (005 CHANCE Jean-Michel, 012 RATAUX Frédéric, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 017 BESTEL Bernard , 034 CANNAUX Francis, 051 RAGUET Philippe , 055 VERNEL Martine, 062 PIEROT Chantal , 067 ROUSSY Elise, 069 OUDIN Hubert , 075 GUERIN Anne Marie, 094 MINET Maxime, 096 LESOILLE Patrick, 107 COLSON Pascal, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste) DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan de financement modifié tel que présenté**

- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.**

b) **NATURA 2000 : MAEC - Autorisation de dépôt de candidature à l'AAP 2**

Dans le cadre de la mise en place des MAEC de la nouvelle campagne PAC 2023-2027, un second appel à projets régional (AAP 2) est ouvert depuis le 13 juin dans le but de sélectionner les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) qui permettront aux agriculteurs volontaires de souscrire en 2023, pour une durée de cinq années, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les parcelles éligibles situées dans le Grand Est.

La Communauté de communes étant opérateur Natura 2000 de 4 sites à vocation agricole sur son territoire, il est proposé, en collaboration avec les intercommunalités voisines des Crêtes Préardennaises (site 53), du Pays Rethélois (site 53) et de l'Argonne Champenoise (site 43), de déposer 4 projets à la DRAAF Grand Est (dépôt au plus tard le 2/09) :

- Territoire 43 « Prairies d'Autry » ;
- Territoire 53 « Prairies de la Vallée de l'Aisne » ;
- Territoire 209 « Confluence des Vallées de l'Aisne et de l'Aire » ;
- Territoire 210 « Vallée de l'Aisne à Mouron ».

L'objectif global serait d'accompagner 30 exploitants agricoles dès la première campagne, répartis sur l'ensemble des quatre sites.

Les mesures proposées sont extraites du catalogue régional et ont été adaptées aux principaux enjeux Natura 2000 des territoires, en concertation avec les agriculteurs exploitants concernés lors d'une réunion à Vrizy le 7 juin dernier. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous, avec les montants unitaires correspondants.

**Mesures Agro Environnementales proposées dans le cadre des PAEC**

Fiche intervention	MAEC	Surfaces éligibles	Montant unitaire / ha
<b>70.10 - MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques</b>	Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	Prairies permanentes	<b>201 €</b>
<b>70.11 - MAEC Création de couverts d'intérêt pour la biodiversité (pollinisateurs)</b>	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Terres arables et cultures pérennes	<b>652 €</b>
	Création de prairies	Prairies temporaires	<b>358 €</b>
<b>70.12 – MAEC Préservation des espèces</b>	Protection des espèces – retard de fauche niveau 1	Prairies permanentes ou temporaires	<b>82 €</b>

	Protection des espèces – retard de fauche niveau 2		145 €
	Protection des espèces – retard de fauche niveau 3		200 €

Les MAEC sont prises en charge à 100% par l'Etat et les Fonds européens (FEADER). Il est précisé qu'aucune participation de l'intercommunalité ne sera nécessaire sur cet AAP. Le budget prévisionnel est en cours de réalisation et sera affiné ultérieurement.

Mme ANDREY Danielle indique que lors de la dernière réunion à Vrizy, 250 exploitants qui disposent de parcelles agricoles sur les zones Natura 2000 ont été conviés, avec une trentaine de participants. M. MUSU Aurélien a présenté les différentes mesures proposées, de nombreuses remarques relevant l'aspect inopérant de certaines mesures ont été faites. Le reproche portait sur une forme d'irréalisme de certaines mesures qui ne tenaient pas compte des conditions climatiques de l'année et les aléas. Néanmoins, 30 exploitants agricoles ont répondu favorablement et participeront à l'appel à projet. Puis en septembre, un appel à projet n°3 vous sera présenté et qui portera sur la formation des exploitants concernés.

M. COLSON Pascal note qu'il y a un problème de fond. Les 30 exploitations volontaires représentent une petite partie du territoire de l'Argonne ardennaise. Ces mesures sont aux antipodes de ce que demandent les exploitants agricoles et n'ont pas suivi l'évolution de l'agriculture, du climat. Une réunion avec les financeurs permettraient de mettre en avant ce dysfonctionnement. Il y a 10 ou 15 ans, de nombreuses exploitations rentraient dans ces dispositifs. A l'heure actuelle, ils sont inadaptés et les agriculteurs se retirent de ce système.

Mme ANDREY Danielle précise que l'intercommunalité n'a pas de prise sur l'écriture des dispositifs, traités au niveau européen et dont le relai local est la Région Grand Est. M. MUSU Aurélien s'est chargé de faire remonter les remarques recensées lors de la réunion. Au niveau communautaire, nous n'avons que peu de leviers pour faire modifier les programmes qui sont élaborés et adoptés en amont du déploiement sur le territoire. L'Argonne ardennaise est structure animatrice de sites Natura 2000 et sa mission consiste à déployer les programmes proposés auprès de ceux qui souhaitent participer. La Chambre d'Agriculture peut aussi remonter les remarques de terrain auprès des autorités gestionnaires LEADER.

M. COLSON Pascal regrette que des élus de l'intercommunalité ne puissent discuter avec les financeurs ou obtenir un rendez-vous afin de faire remonter les différentes remarques. M. le Président indique que la PAC et la gestion des fonds FEDER sont des mesures européennes. L'intercommunalité ne dispose d'aucun moyen pour faire changer les choses. Au début, les mesures proposées par la PAC ont créé un engouement mais très rapidement, les exploitants agricoles ont été déçus à la fois par la complexité administrative et les délais pour obtenir les subventions. Deux possibilités s'offrent donc à la collectivité : ne pas proposer les dispositifs car ils ne répondent pas en totalité aux demandes du terrain ou les présenter même s'ils ne sont pas parfaits et permettent aux volontaires de pouvoir néanmoins être accompagnés.

M. COLSON Pascal regrette que les remarques soient transmises par M. MUSU Aurélien auprès des services compétents et non par les élus de la Communauté de communes. M. MUSU Aurélien est compétent et efficace ; Il est difficile d'en faire plus sur la gestion Natura 2000, répond M. le Président.

M. COLSON Pascal déplore le manque d'engagement politique vis-à-vis de la filière agricole.

L'Argonne ardennaise est une des intercommunalités qui pilote avec précision les zones Natura 2000 du territoire et celles d'autres territoires, répond M. le Président. M. MUSU Aurélien est un expert dans la gestion des zones Natura 2000.

M. Pascal BOXEBELD précise que les aides Natura 2000 sont une extension de la PAC. L'intercommunalité ne peut rien faire au niveau européen.

Le rôle joué par l'Argonne Ardennaise entraîne des frais, le coût-bénéfice est-il suffisant au vue du nombre restreint d'exploitants agricoles intéressés par ce dispositif, demande un élu communautaire.

En ce qui concerne les deux appels à projet, le coût financier supporté par la collectivité sera nul. Il y aura une part à la charge de l'intercommunalité sur l'appel à projet portant sur la formation.

La collectivité doit s'inscrire dans cette démarche en tant qu'opérateur Natura 2000 qui regroupe un aspect agricole, touristique et d'éducation à l'environnement. Cet engagement entraîne un coût et il ne faut pas dissocier la partie agricole de ces ressources que sont les zones Natura 2000.

Un élu communautaire souhaite savoir si la décision prise aura des répercussions sur les autres collectivités dont les zones Natura 2000 sont gérées par l'Argonne ardennaise.

Mme ANDREY Danielle précise que l'intercommunalité pilote des zones pour le Pays rethélois, les Crêtes pré-ardennaises et l'Argonne champenoise. La décision prise s'applique par zone Natura 2000.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : par 61 voix POUR, 6 voix CONTRE (013 LALONDE Loïc , 033 VAIRY Lionel , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne (Sylvie 037 LEFORT) , 092 MOUTON Francis , 099 LE GALL Jean François (Francis 092 MOUTON)) et 13 ABSTENTIONS : 005 CHANCE Jean-Michel , 012 RATAUX Frédéric , 017 BESTEL Bernard , 034 CANNAUX Francis , 051 RAGUET Philippe , 067 ROUSSY Elise , 069 OUDIN Hubert , 075 GUERIN Anne Marie , 094 MINET Maxime , 096 LESOILLE Patrick , 107 COLSON Pascal , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste**

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de candidature à l'AAP 2 pour les 4 sites ;
- **APPROUVE** les MAEC suivantes :

Fiche intervention	MAEC	Surfaces éligibles	Montant unitaire / ha
<b>70.10 - MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques</b>	Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	Prairies permanentes	201 €
<b>70.11 - MAEC Création de couverts d'intérêt pour la biodiversité (pollinisateurs)</b>	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Terres arables et cultures pérennes	652 €
	Création de prairies	Prairies temporaires	358 €
<b>70.12 – MAEC Préservation des espèces</b>	Protection des espèces – retard de fauche niveau 1	Prairies permanentes ou temporaires	82 €

	Protection des espèces – retard de fauche niveau 2		145 €
	Protection des espèces – retard de fauche niveau 3		200 €

- **DE CHARGER le Président de finaliser les budgets prévisionnels ;**
- **DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.**

#### **4) RESSOURCES HUMAINES**

Mme ODIENNE Karine présente le point.

##### Décision sous l'autorité fonctionnelle du Maire

- ***Création de deux emplois d'adjoints territoriaux d'animation***

Dans le cadre de deux départs en retraite, la création de deux emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01 janvier 2023 pour un emploi d'agent d'animation de ludothèque/bibliothèque et pour un emploi d'animateur périscolaire polyvalent à compter du 1er octobre 2022.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Leur durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir.

M. MACHINET Jean-Baptiste souhaite savoir pourquoi il est nécessaire de créer de nouveaux emplois alors qu'ils existent déjà. Mme ODIENNE Karine précise que les postes actuels relèvent l'un de la filière Sanitaire et Sociale et l'autre de la filière technique. Dans le contexte des départs, la volonté est de recourir à des profils relevant de la filière Animation, ce qui explique la nécessité de créer de nouveaux postes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par : 71 voix POUR, 1 voix CONTRE (074 DUMANGE Dominique) 5 ABSTENTIONS (004 LOUIS Jean-Marc , 031 LALLEMENT Séverine , 034 CANNAUX Francis, 054 VALET Bruno, 107 COLSON Pascal) 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (015 THIERION Vincent, 079 BERTHELEMY Mathieu)**

- **APPROUVE la proposition présentée par le Président**
- **AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.**

## 5) QUESTIONS DIVERSES

M. Frédéric MATHIAS suggère que l'intercommunalité adhère à la plateforme Le Bon Groin qui propose une offre élargie de ressources numériques. Cela permettrait aux habitants d'avoir accès à différentes ressources tels que films, magazines , quotidiens.

M. Benoit SINGLIT indique que le service est ouvert uniquement aux usagers adhérents d'une bibliothèque.

Mme Chantal PIERROT ajoute que les adhérents non-résidents de la commune ne sont pas bénéficiaires du service du Bon Groin.

M. Benoit SINGLIT corrige en précisant que tous les adhérents à une bibliothèque bénéficie du service et non pas uniquement les habitants de la commune ayant adhéré. Par ailleurs, au niveau de l'intercommunalité, il s'agira d'envisager cette adhésion dès lors que le réseau de bibliothèques sera plus étoffé de manière à bénéficier au plus grand nombre  
Ce point sera à discuter en commission Sport Culture.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président remercie les membres du Conseil communautaire pour leur participation très constructive et rappelle que le prochain Conseil aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 19h30.

La séance est levée à 21h45.

Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fait à Vouziers, le 22/09/2022

Le secrétaire,

Gerald LORFLEUVRE



Le Président,

Benoit SINGLIT

